



40 ans d'autisme au Québec

MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE L'AUTISME
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR
LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Novembre 2016

La *Fédération québécoise de l'autisme* (FQA) a souligné cette année son 40^e anniversaire de fondation. Elle est aujourd'hui un regroupement provincial près de 80 organismes qui ont en commun les intérêts des personnes autistes et ceux de leur famille et de leurs proches.

Sa mission est de mobiliser tous les acteurs concernés afin de promouvoir le bien-être des personnes, sensibiliser et informer la population sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA) ainsi que sur la situation des familles et contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion.

La consultation du ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MÉES) nous intéresse grandement. Bien qu'à ce jour, nos nombreuses interventions auprès de ce ministère ont rarement porté fruit, s'il engage aujourd'hui dans un plan d'action pour la réussite éducative de TOUS les élèves, nous ne pouvons que saluer cette démarche.

Avant de répondre aux questions proposées dans le gabarit de la consultation, nous souhaitons présenter un bref portrait de la situation des élèves autistes au Québec.

Portrait de la situation des élèves autistes au Québec

Le trouble du spectre de l'autisme se caractérise par des difficultés importantes au niveau de la communication et des interactions sociales, de même que par des comportements, activités et intérêts restreints ou répétitifs.

À l'intérieur du trouble du spectre de l'autisme, on retrouve une grande diversité de profils qui varient grandement d'une personne à une autre selon l'âge, les caractéristiques cognitives et comportementales et la présence de conditions associées. En raison de cette diversité, on doit tenir compte des caractéristiques spécifiques des personnes présentant un TSA pour s'assurer de les soutenir adéquatement.

En 2010-2011, on comptait 8 318 enfants ayant un TSA scolarisés dans le secteur public. En 5 ans, soit entre 2005 et 2011, le nombre d'élèves autistes scolarisés dans le secteur public au Québec a doublé. C'est aujourd'hui la catégorie d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) la plus représentée au Québec.

Bien que les élèves autistes aient pris une place prépondérante dans le réseau scolaire, les difficultés rencontrées pour leur assurer une instruction de qualité sont encore très présentes. Il est désolant de constater qu'encore aujourd'hui, malgré le fait que leur droit à l'instruction soit prévu dans la loi, c'est souvent au prix de longues batailles, menées par leurs parents, qu'ils arrivent à obtenir des services adaptés à leurs besoins.

NOS CONSTATS

Plan d'intervention

- Trop souvent perçu comme une obligation légale, une formalité administrative.
- Grande diversité d'interprétation de ce qu'est un plan d'intervention, de ce à quoi il doit servir et de ce qu'il doit contenir.

- Souvent planifié tard dans l'année ce qui compromet les démarches de suivi et d'évaluation.
- Les parents sont insuffisamment informés quant à la planification du plan d'intervention et ses différentes étapes, ce qui fait qu'au moment de la rencontre, ils sont démunis, ils se sentent intimidés devant les professionnels qui y participent, ils n'ont pas le soutien nécessaire pour jouer un rôle actif.
- Les élèves qui en sont l'objet sont rarement inclus dans la démarche de plan d'intervention.

Écoles et classes

- Les parents sont mal informés sur le continuum de service et leur droit de choisir.
- En régions éloignées, on retrouve encore des classes multi clientèles, qui, la plupart du temps, ne répondent pas aux besoins des élèves ayant un TSA.
- Dans les écoles spéciales, des journées pédagogiques sont ajoutées sous prétexte que le personnel doit rencontrer plus fréquemment les parents ou a besoin de temps de concertation. On voit aussi des écoles spécialisées qui ferment une demi-journée par semaine et qui font une entrée retardée en début d'année scolaire, ce qui réduit le temps d'enseignement des élèves.
- L'absence d'un service de garde à l'école spéciale pose un sérieux problème aux familles.
- Tant dans le réseau spécialisé que dans le réseau ordinaire, **les situations d'expulsion ou de suspension des élèves sont beaucoup trop fréquentes.**
- En général, l'orientation dans le continuum de service est faite en fonction du QI de l'élève et non en fonction de ses besoins. On retrouve donc des élèves qui n'ont pas accès au bon programme. On voit, par exemple, des élèves non verbaux qui reçoivent des cours d'anglais langue seconde.

Intégration en classe ordinaire

- Se fait souvent de façon aléatoire, à la demande des parents ou selon la bonne volonté du personnel, et cela, encore une fois, parce que les parents sont mal informés sur le continuum de service et leur droit de choisir.
- Parce qu'il y a peu de mesures de soutien tant pour l'enseignant que pour l'élève, on constate un nombre important d'échecs de l'intégration scolaire. Lorsque l'élève va bien, on enlève des heures d'encadrement, ce qui nuit à son cheminement.
- Manque de souplesse au niveau des accommodements / adaptation (ex. : pauses plus fréquentes, matériel utilisé, etc.).
- Les intervenants sont peu outillés pour recevoir les élèves autistes dans une classe ordinaire.
- L'accompagnement et l'aide aux élèves sont offerts de façon inégale d'une école à l'autre.
- Dans les conventions collectives de certaines commissions scolaires, les élèves ayant un TSA comptent pour 4 élèves ce qui contribue à faire perdurer les mythes à l'égard des TSA et cause préjudices à ces jeunes. Le profil de ces élèves étant variable, nous constatons que d'autres élèves ayant d'autres problématiques ont des besoins plus importants.

Élève autiste de niveau secondaire

- Souvent laissé à lui-même (particulièrement pour les autistes de haut niveau ou l'élève présentant un syndrome d'Asperger). Les filles sont particulièrement ignorées, présentant moins de comportements dérangeants en classe. On dit souvent aux garçons qu'ils ont

« plafonnés » et n'ont plus leur place à l'école, alors qu'ils n'ont pas de déficience intellectuelle et peuvent continuer d'apprendre.

- L'élève n'obtient pas l'aide et les adaptations nécessaires pour favoriser sa réussite scolaire.
- La possibilité d'obtenir un horaire allégé, des adaptations pour la passation d'examens ou encore l'exemption pour certaines disciplines demande des démarches ardues.
- Peu de soutien à la transition pour le passage du primaire au secondaire et mise en œuvre très aléatoire des plans de transition école – vie active.
- Beaucoup d'élèves se retrouvent dans des parcours axés sur l'emploi sans être qualifiés au terme de leur scolarité, car le programme ne répond pas à leurs besoins.
- Dans les formations professionnelles pour acquérir une formation sur un métier (plombier, menuisier, etc.) les élèves en difficulté, dont ceux ayant un TSA, n'ont aucun soutien.
- Il n'y a pas de services de surveillance (services de garde) ou de soutien pour participer aux activités parascolaires à l'école secondaire alors que plusieurs parents en auraient besoin et que cela pourrait contribuer à créer de belles opportunités de socialisation et d'intégration pour les élèves autistes.
- On enlève parfois des matières essentielles à la diplomation.

Formation du personnel

- Manque de formation et d'information pour les différents intervenants y compris dans les services de garde.
- Manque de soutien de la part des directions pour fournir les outils pour mettre en pratique les nouveaux apprentissages.
- Manque de souplesse de la part du système scolaire.

Les difficultés énumérées dans nos constats sont présentes depuis de nombreuses années et la situation ne tend pas à s'améliorer. Pour les années 2014, 2015 et 2016, les services scolaires ont été marqués par les compressions budgétaires. Tous les secteurs ont été touchés, particulièrement ceux prévus pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage : perte d'emplois pour les psychoéducateurs, conseillers pédagogiques, psychologues et orthopédagogues. Des classes spécialisées ont été fermées, les heures d'accompagnement aux élèves en difficulté ont été diminuées et des techniciens en éducation spécialisée ont été remplacés par des préposés aux élèves handicapés. Des familles nous ont rapporté que l'évaluation de leur enfant avait été modifiée, si bien que celui-ci a perdu « sa cote », celle-là même qui permet de recevoir des services. On constate une présence accrue d'élèves en difficulté dans les classes ordinaires et cela sans soutien pour les enseignants ou les élèves concernés.

Pour les élèves autistes, on constate une nouvelle pratique de plus en plus fréquente soit celle de les suspendre de l'école sans indiquer de date de retour. Ainsi, pour éviter d'avoir à faire un signalement à la *Direction de la protection de la jeunesse* pour non-fréquentation scolaire, les enfants ne sont pas expulsés de l'école, ils sont « suspendus sans date de retour ». Les familles se voient offrir entre trois et cinq heures par semaine de scolarisation à la maison et lorsqu'elles s'en plaignent, on leur répond que c'est un mode de scolarisation reconnu.

En 2015, l'Office des personnes handicapées du Québec a traité plus d'une centaine de dossiers concernant des situations de suspension ou d'exclusion scolaire d'élèves handicapés dont une

proportion importante concerne les élèves autistes. À la Fédération québécoise de l'autisme, nous croyons qu'il ne s'agit là que de la pointe de l'iceberg. Pour toutes sortes de raisons, dont la peur des représailles, il est bien connu que la majorité des parents ne portent pas plainte. Pourtant, tant dans nos associations régionales qu'à la Fédération, nous continuons à recevoir de nombreux appels de parents désespérés qui après avoir demandé de l'aide à la direction de l'école, à la commission scolaire et au protecteur de l'élève, ne savent plus où s'adresser.

Bien que ce portrait soit assez sombre, il nous apparaît important de préciser que plusieurs intervenants scolaires croient au potentiel de nos enfants autistes. Sur le terrain, un peu partout dans la province, des projets inspirants sont proposés. Ils sont le fait d'intervenants ou d'équipes-écoles qui veulent faire une différence. Afin de rendre hommage à ces équipes, la Fédération québécoise de l'autisme a créé, en 2011, le **Prix Gilbert-Leroux** qui récompense un projet scolaire qui favorise le développement de l'autonomie des personnes autistes et souligne la persévérance et la réussite éducative.

Gabarit de mémoire pour une politique de la réussite éducative

Instructions

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport souhaite connaître vos idées innovantes pour que vous contribuiez à définir l'école de demain. Pour soutenir votre rédaction, vous pouvez consulter le document de consultation ou encore sa synthèse qui présente les trois axes suivants :

1. L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves;
2. Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
3. Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

À cette fin, le présent gabarit suggère un texte d'une longueur maximale de 10 à 12 pages, de police Times New Roman 12. Des annexes peuvent être jointes au mémoire si désiré et elles ne seront pas comptées dans le nombre maximal de pages. Il n'est pas obligatoire de remplir toutes les sections proposées.

N'oubliez pas de soumettre votre mémoire avant la date limite de dépôt, soit le 14 novembre 2016.

Renseignements généraux	
Nom :	Lauzon
Prénom :	Jo-Ann
Titre :	M. <input type="checkbox"/> M ^{me} <input checked="" type="checkbox"/>
Organisme (si applicable) :	Fédération québécoise de l'autisme
Description de l'organisme (si applicable) :	Organisme de promotion des intérêts de la personne autiste et de sa famille.

Numéro de téléphone :

514 270-7386

Adresse courriel :

(Nous pourrions communiquer avec vous, au besoin.)

direction@autisme.qc.ca

Axe I : L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves

L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves est au cœur de la mission de l'école et des services de garde éducatifs à l'enfance. Plusieurs types de stratégies et d'interventions devront être mises en œuvre au cours des prochaines années pour permettre aux élèves d'atteindre leur plein potentiel. Pour alimenter la réflexion sur ce premier axe, des questions sont soumises en fonction de quatre thèmes.

Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance

À la petite enfance, les enfants autistes âgés de 2 à 5 ans ont accès, en principe du moins, à un programme d'intervention comportementale intensive (ICI) dispensé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Avec la croissance importante du taux de prévalence, les listes d'attente ne cessent de s'allonger et il est de plus en plus fréquent que les enfants entrent à l'école sans avoir eu accès au programme.

Pour la plupart des enfants qui ont suivi le programme, la rentrée scolaire est difficile parce qu'il n'y a pas de transition et de suivi entre leur programme d'ICI et leur milieu scolaire. Le document de consultation propose de consolider les interventions effectuées dans les services de garde, il faut aussi consolider les interventions effectuées dans les services spécialisés. Il faut faire un meilleur arrimage entre l'ICI qui est une approche par objectif et l'approche par compétence utilisée en milieu scolaire.

Thème 2 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers

Le régime pédagogique est désuet. Le choix de programme est fait en fonction uniquement du QI et non en fonction des besoins de l'élève. Par exemple, nous voyons des élèves ne recevant pas leur qualification au terme de leur formation préparatoire au travail. Enlever les codes de difficultés ne nous semble pas pertinent surtout tant qu'un mécanisme clair n'est pas élaboré pour identifier les besoins spécifiques de chaque élève ayant un TSA.

Il va sans dire que nous sommes en accord avec l'énoncé suivant : *il est essentiel de connaître les besoins des élèves et de reconnaître les caractéristiques de ceux qui sont vulnérables pour répondre adéquatement aux besoins.* Nous constatons trop souvent que la méconnaissance de l'autisme des intervenants scolaires, particulièrement lorsque les élèves sont intégrés en classe ordinaire, les amène à faire des interventions inefficaces auprès des élèves autistes. De plus, sous prétexte que l'élève établit un contact visuel avec son interlocuteur ou qu'il rit aux blagues, on remet son diagnostic en question. Cette façon stéréotypée de comprendre l'autisme empêche une réponse adaptée aux besoins.

Les caractéristiques spécifiques des personnes ayant un TSA font en sorte qu'elles ont besoin de divers moyens pour faciliter leur scolarisation. L'utilisation d'outils visuels et de l'horaire, la structure de l'environnement, l'adaptation du travail ou des tâches à accomplir sont des moyens qui aident grandement ces élèves à réussir et à faire face aux situations quotidiennes. La vie scolaire implique une multitude d'interactions sociales et des situations variées qui peuvent

susciter du stress et l'anxiété chez ces élèves. Les intervenants scolaires doivent connaître les façons d'aider leurs élèves à ces égards.

Les pistes d'actions proposées pour donner une réponse adéquate aux élèves ayant des besoins particuliers sont intéressantes, mais incomplètes. Il faut repérer tôt les élèves ayant des besoins particuliers, mais il faut aussi se préparer à recevoir ceux qui ont déjà un diagnostic. Des outils intéressants sont disponibles tels que les Cartes routières vers le préscolaire, le secondaire, la vie adulte <http://w3.uqo.ca/transition/>. Le milieu scolaire doit s'ouvrir aux partenaires afin de connaître le nouvel élève.

Les critiques concernant l'intégration scolaire sont fréquentes. Les enseignants qui accueillent un élève à besoins particuliers n'ont souvent pas le soutien promis, ni la formation requise ce qui aura des conséquences néfastes tant pour l'élève que pour l'enseignant. Parmi les pistes de solution, il est prévu *d'évaluer les résultats de l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissages dans les classes ordinaires*. Les conditions dans lesquelles s'est réalisée l'inclusion des élèves ayant des défis particuliers n'étaient pas optimales, ce qui fait qu'une évaluation des résultats qui n'en tiendrait pas compte aurait certainement un impact négatif sur de futurs projets d'inclusion. Ainsi, il serait plus utile d'évaluer divers projets d'inclusion qui sont à venir, en précisant bien le cadre dans lequel ils doivent se réaliser.

La Fédération autonome de l'enseignement a d'ailleurs déjà commandé une étude¹ qui est parue en décembre 2015 sur l'intégration scolaire vécue par les enseignants au Québec et les conclusions sont claires : manque de clarification des objectifs, préparation superficielle de la démarche d'intégration, moyens humains et matériels inadaptés, etc.

Thème 3 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire

Nous sommes d'accord avec le maintien de l'accompagnement et du soutien de l'élève tout au long de son parcours scolaire, c'est d'ailleurs ce qui a fait défaut auprès des élèves autistes, le soutien tend à diminuer de façon radicale, notamment au secondaire, ce qui contribue à l'échec de l'inclusion des élèves autistes. L'accompagnement et le soutien devraient aussi être modulés tout au long du parcours, en fonction des caractéristiques des élèves et des besoins qui changent selon les situations et toutes les transitions majeures dans la vie de l'élève doivent être mieux préparées.

Nous sommes parfaitement en accord avec la piste d'action qui se lit ainsi : *améliorer les transitions entre les différents niveaux et parcours scolaires*. Nous avons déjà suggéré l'utilisation d'outils pour soutenir les transitions au thème 2 de cet axe. En lien avec les caractéristiques spécifiques des élèves autistes, la préparation des moments de transitions revêt une grande importance à toutes les étapes de leur parcours scolaire et particulièrement celle qui marque la transition de l'école à la vie active (TEVA).

Le programme TEVA peut donner des résultats intéressants à condition qu'il soit mis en œuvre au bon moment, de la bonne façon et avec les bons partenaires. Malheureusement son implantation varie beaucoup d'une région à l'autre et d'une école à l'autre.

¹ Rapport de recherche 2013-2015, L'intégration scolaire telle que vécue par des enseignants dans des écoles du Québec

Thème 4 : La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques

La formation du personnel scolaire est à bonifier, car bien que les élèves autistes soient présents dans les milieux scolaires, plusieurs intervenants n'ont reçu qu'environ une heure de cours dans l'ensemble de leur formation sur le trouble du spectre de l'autisme.

En classe, on constate que les données probantes issues de la recherche sont peu ou mal appliquées (implantation d'un horaire, interventions de type cognitifs comportementales, etc.). Avant d'appliquer des pratiques novatrices issues de la recherche, nous croyons que celles reconnues comme étant les meilleures pratiques doivent être appliquées. Il est de la responsabilité du ministère et des commissions scolaires de soutenir leur application.

Recommandations

Selon certains, l'inclusion des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage en classe ordinaire fait en sorte que la qualité de l'enseignement de nos classes se détériore. Cette façon de voir les choses met en péril l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers. Si l'inclusion était faite en respectant les conditions essentielles, les résultats seraient certes plus prometteurs.

Parmi les conditions essentielles à la réussite de l'inclusion scolaire, on pense à une vision commune partagée par l'ensemble de l'équipe-école, puisque l'inclusion d'un élève ayant des besoins particuliers n'est pas la responsabilité d'un enseignant, mais celle de l'ensemble de l'équipe-école. Parmi les autres conditions, on pense à l'adaptation de l'enseignement et des outils d'apprentissage, à la formation des enseignants, à la collaboration avec les parents, à l'ajout de ressources humaines et à la présence de partenaires.

Ainsi, si la qualité de l'enseignement de nos classes ordinaires se détériore, ce n'est pas parce que l'on y accueille des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage c'est parce qu'on ne met pas en place les conditions essentielles à leur réussite et à la réussite de tous les élèves de la classe.

Axe II : Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

L'atteinte du plein potentiel de l'élève doit aussi être comprise en fonction d'un vaste univers de compétences qui représentent autant de possibilités et d'avenues pour que celui-ci se réalise et réussisse, tout au long de son parcours scolaire et sur le marché du travail. La liberté de choix de l'élève sera d'autant plus grande qu'il possédera de solides assises en écriture, en lecture et en mathématiques sur lesquelles il pourra développer ses compétences dans divers domaines.

Thème 1 : L'importance de la littératie et de la numératie

Nous croyons essentiel que les pistes d'action proposées s'appliquent aussi aux élèves autistes. Dans le texte présentant ce deuxième axe, on soutient que le développement du langage, l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques exigent des approches adaptées aux modes particuliers d'apprentissage des enfants. Il en est de même pour les enfants autistes. Cependant, il faut être conscient que leurs caractéristiques spécifiques font en sorte que leur mode

d'apprentissage n'est pas le même que la majorité des autres élèves et il faut adapter l'enseignement en conséquence.

Thème 2 : L'univers des compétences du 21^e siècle et la place grandissante du numérique

Nous croyons que les pistes d'action suggérées sont très intéressantes. Les outils numériques sont reconnus pour améliorer le quotidien de plusieurs personnes autistes, tant en ce qui concerne la littératie que la numératie. Ces outils sont aussi des aides à la communication, aux apprentissages, aux compétences sociales, etc. Malheureusement, les classes et les milieux spécialisés ont souvent des équipements désuets et les enseignants manquent de soutien et de formation pour les utiliser adéquatement.

Thème 3 : Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures

Nous y avons déjà fait référence, la TEVA reste un outil intéressant pour les élèves autistes. Cependant, il faut tenir compte du potentiel de la personne et l'encourager, s'il y a lieu, à poursuivre des études postsecondaires et même supérieures. Trop souvent les élèves autistes sont systématiquement dirigés vers des programmes d'apprentissage à l'emploi ou des services de jour parce que c'est le diagnostic qui est pris en compte plutôt que le potentiel de la personne. Ces dernières années, les CÉGEPS et les universités ont fait des efforts majeurs pour soutenir les étudiants ayant un TSA. Nous constatons que les écoles secondaires et la formation professionnelle sont loin derrière.

Thème 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité

L'école québécoise est le reflet de notre société, on y retrouve une grande diversité de personnes immigrantes. Mais tant dans notre société que dans nos écoles, la diversité ce n'est pas seulement l'immigration. Cette notion intègre de nombreuses différences, dont le handicap, sans compter que les élèves peuvent à la fois être handicapés et immigrants. Ainsi, les pistes d'actions sont aussi valables pour favoriser l'inclusion des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et celle-ci devrait se faire avec autant d'ouverture que pour l'immigration.

Recommandations

Pour l'axe II, nous recommandons que l'accent soit mis sur les outils numériques. À cet égard, il faudra prévoir faciliter l'accès au matériel numérique pour les élèves, puisque ce sont des outils dispendieux.

Nous recommandons également que le choix de faire des études professionnelles, postsecondaires et supérieures soit accessible à un plus grand nombre d'élèves autistes.

Axe III : Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite

Le troisième axe touche l'environnement externe de l'école. La réussite éducative est un défi qui va au-delà des murs et dépasse les responsabilités du système scolaire. Ce défi, qui doit être relevé collectivement, requiert l'implication et la concertation de nombreux acteurs et partenaires.

Thème 1 : L'engagement parental

Effectivement, la réussite éducative requiert l'implication de nombreux partenaires, et le partenaire prioritaire devrait TOUJOURS être le parent. Cependant, dans la réalité on constate que le parent est rarement consulté. L'école l'invite à participer au plan d'intervention, quand plan d'intervention il y a, ou on envoie le plan dans le sac d'école pour signature. Quand le parent y participe, peu de mécanismes sont prévus pour le soutenir.

Ce que l'on demande régulièrement au parent par contre, c'est de venir chercher son enfant à l'école, même lorsqu'elle est spécialisée, parce qu'on n'en vient pas à bout. Dans certaines écoles, les parents doivent s'annoncer avant d'aller chercher leur enfant, ce qui en soi est acceptable, et, quand ils arrivent à l'établissement, ils sont priés d'attendre derrière des portes verrouillées le temps que l'on aille chercher l'élève. Ce genre de procédures fait que les parents ne sentent pas les bienvenus.

Pour avoir accompagné des parents qui vivaient des difficultés avec l'école de leur enfant, nous savons que plusieurs milieux ont très peu d'écoute pour les parents, que ceux-ci ne sont pas toujours les bienvenus. La création du poste de protecteur de l'élève en dit long sur les relations entre l'école et la famille.

L'école doit s'assurer de donner aux parents une place significative et doit démontrer de l'ouverture et offrir du soutien puisqu'il est difficile pour les parents de comprendre le système scolaire, ses programmes et ses façons de faire au niveau de l'évaluation. Il est nécessaire que ces éléments soient clairement expliqués afin de soutenir la participation et la collaboration des parents.

Le partenariat parent / école ne peut qu'être profitable. Le parent est nécessairement celui qui connaît le mieux son enfant, il peut donc participer activement à la recherche de solutions pour soutenir les apprentissages scolaires. Nous croyons que c'est ainsi que l'engagement parental doit s'envisager : en terme de partenariat.

Thème 2 : L'appui des partenaires et de la communauté

« L'enseignant, seul maître à bord après Dieu ». Voilà une citation trop souvent entendue et qui inquiète les partenaires potentiels. Les enseignants commencent à peine à tolérer les accompagnateurs dans la classe. Pourtant un travail d'équipe s'est certainement démontré profitable à plusieurs élèves.

Par ailleurs, des ententes de partenariat sont en place depuis 2003 entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (connu sous l'appellation MELS lors de la signature de l'entente). Une évaluation de ces ententes a été réalisée en 2010 et elle a démontré que les résultats n'étaient pas concluants. Les principes de l'entente ne sont pas connus par plusieurs gestionnaires et intervenants, ni intégrés dans les pratiques.

Les nombreux élèves autistes qui sont suspendus pourraient grandement profiter de ces ententes. Une entente de partenariat faite AVANT qu'un problème ne dégénère permettrait d'éviter les

suspensions. De plus, une fois que leur enfant est suspendu, la famille ne reçoit aucun soutien du MSSS, sous prétexte qu'il ne veut pas se substituer au MÉES. L'un des deux parents se voit alors dans l'obligation de quitter son emploi, puisque l'enfant n'a aucun service, et cela dans une province où la fréquentation scolaire est obligatoire!

Alors, oui, nous croyons que l'appui des partenaires et de la communauté est un élément important, voire essentiel, dans la réussite éducative, mais, encore une fois, l'école devra leur faire une place et accepter de travailler en collaboration.

Recommandations

Pour l'axe III, nous recommandons :

- . Qu'une place significative soit faite tant aux parents qu'aux différents partenaires.
- . Que les parents reçoivent le soutien nécessaire pour se familiariser avec l'environnement scolaire et être en mesure de réaliser leur rôle de façon adéquate.
- . Que le réseau scolaire s'assure que le fonctionnement scolaire soit bien expliqué et bien compris.
- . Que la réponse aux besoins des élèves soit au cœur des interventions plutôt que la réponse aux missions respectives des partenaires.

Conclusion

Nous croyons que le projet de réussite éducative est un projet ambitieux qui doit inclure TOUS les élèves. Pour ce faire il faut aller au-delà des politiques écrites : il faut se donner les moyens de réaliser ces politiques.

Les choix financiers des dernières années l'ont été au détriment des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, particulièrement auprès de nos enfants autistes qui subissent des suspensions à répétition, qui constituent aussi le groupe qui subit le plus d'intimidation, etc.

L'inclusion scolaire n'est pas nécessairement la réponse pour tous les enfants handicapés ou en difficulté, mais ce choix doit se faire en tenant compte de leurs caractéristiques et les parents devraient au moins avoir leur mot à dire. Les choix de programme devraient se faire en fonction des besoins, tels que préconisés par de nombreux chercheurs et par le DSM 5, plutôt que simplement en se basant sur le QI qui, selon la recherche, est un paramètre non fiable pour les élèves ayant un TSA. Qu'ils soient en écoles ordinaires ou en écoles spécialisées, nos enfants ont droit à un enseignement de qualité. N'est-ce pas la mission de l'école d'instruire, de socialiser et de qualifier?

Toutes les écoles, spécialisées ou non, devraient offrir des services de qualité adaptés aux besoins des élèves et avoir accès aux ressources requises.

En ce qui concerne l'école ordinaire, à notre avis, l'école doit dépasser le stade de l'intégration et viser l'inclusion des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Encore trop de directions d'école croient que l'inclusion d'un enfant différent se limite à lui fournir un bureau et une chaise dans une classe ou un accompagnateur. L'inclusion d'un élève autiste doit viser le développement de son plein potentiel et pour ce faire, les services doivent être organisés en fonction de ses besoins réels.

Nous savons que de nombreux projets qui favorisent l'intégration et la réussite éducative existent au Québec. Ces projets devraient d'être largement diffusés dans le réseau scolaire afin de faire exemple et de susciter d'autres projets semblables. Le ministère pourrait s'en inspirer pour se doter d'un manuel de *pratiques exemplaires* qui aurait comme objet de favoriser la diffusion et la multiplication de tels projets comme cela s'est déjà fait dans d'autres provinces. Les approches reconnues comme étant efficaces auprès des élèves en difficulté doivent être prises en compte et leur application doit être soutenue.

Même chose pour l'adaptation du matériel d'enseignement ou des outils d'évaluation. Ils devraient, par exemple, être accessibles à tout le personnel scolaire par l'intermédiaire d'un Intranet.

La mise en place d'une formule de jumelage est aussi une piste intéressante. Un enseignant qui a intégré avec succès un enfant autiste pourrait soutenir un autre enseignant qui vit sa première expérience d'intégration, et la même formule pourrait s'appliquer pour les éducateurs spécialisés. Il faudrait mettre en place un système de coopération entre les enseignants, les écoles, les commissions scolaires, etc. Cette façon de faire contribuerait à diminuer les disparités régionales. L'accès à Internet ouvre la porte à une multitude de formules de coopération et d'échanges accessibles à tous.

La formation continue est aussi une avenue à privilégier. La complexité du trouble du spectre de l'autisme et les avancées réalisées dans le domaine confirment la pertinence de la formation continue. Les enseignants devraient avoir une connaissance de l'ensemble du spectre de l'autisme, des méthodes éducatives à privilégier et des pratiques reconnues.

L'école est le lieu où sont formés les citoyens de demain. C'est à l'école que l'on apprend le savoir, le savoir-être et le savoir-faire. C'est le moment propice pour côtoyer des personnes différentes, des différences de couleurs, de nationalités, de langues, de compétences, etc. Parmi ces personnes différentes se trouvent les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et apprendre à les côtoyer à l'école a toutes les chances de leur garantir une place dans la communauté à l'âge adulte.

La société québécoise a changé, l'école doit changer en conséquence.

Jo-Ann Lauzon, directrice générale
Fédération québécoise de l'autisme
Novembre 2016